

## Contraintes régissant l'emploi des articles indéfini et partitif dans les phrases négatives en français

Sanja Grahek

Faculté des Lettres, Zagreb

Le fait que l'emploi des articles indéfini et partitif dans les phrases négatives dépend de certains traits du fonctionnement sémantique de la négation même est notoire, et la description de ces phénomènes est tentée dans toutes les grammaires du français. Dans ce travail, nous examinerons les cas type de phrases négatives où la contrainte amenant à l'effacement des deux articles est levée. Nous nous proposons de montrer que leur description peut être considérablement simplifiée à partir de l'hypothèse que la restitution des articles indéfini et partitif est, dans tous les cas où elle s'opère, due au caractère polémique de la négation.

Qu'il s'agisse de grammaires descriptives de type traditionnel, de grammaires qui en représentent une variante conceptuellement et terminologiquement modernisée, ou, enfin, de grammaires dont l'ambition est, selon le mot de l'auteur d'une d'entre elles, "de faire descendre la réflexion linguistique vers les classes", la présentation de l'alternance préposition *de* / article dans la phrase négative ne varie pas fondamentalement et peut être résumée comme il suit:<sup>1</sup>

La substitution des articles indéfini et partitif par la préposition *de* en phrase négative ne s'opère qu'au sein des groupes nominaux en fonction de complément d'objet direct ou de sujet réel (première condition), et cela si le groupe nominal

---

<sup>1</sup> Nous prenons comme représentatives du premier type de grammaires M. Grevisse (1964) et G. et R. Le Bidois (1968), comme représentative du deuxième type A. Goosse (1995), et comme représentative du troisième type M. Wilmet (1998). Afin d'éviter l'enchevêtrement des notes en bas de page, dans la suite de notre texte nous nous référerons à ces ouvrages en citant entre parenthèses les noms de leurs auteurs.

constitue bien la base d'incidence de la négation (deuxième condition) et si la phrase véhicule effectivement un sens négatif correspondant à l'idée de quantité nulle (troisième condition). On en déduit que lorsque ces trois conditions ne sont pas réunies, la contrainte est levée et l'article est restitué.

Ainsi M. Grevisse (p. 268) affirme-t-il que l'emploi de la seule préposition s'impose en cas de négation "absolue" (c.à d. lorsque "le nom peut être précédé de *aucun* ou de *aucune quantité de*), alors que l'article réapparaît si elle n'est que "relative" (c.à d. si elle "ne porte pas sur le nom", si "la phrase, malgré le tour négatif, implique, quant au nom, une idée affirmative"). Et bien que les dénominations de négation absolue et de négation relative n'y soient pas employées, la même idée est reprise dans les autres grammaires: pour qu'il y ait effacement de l'article, il faut que la phrase soit "nettement négative", que la négation n'y soit pas "apparente" ou bien "d'extension limitée" (Le Bidois, pp. 89-90), qu'elle ait "un sens négatif et non pas affirmatif" et qu'elle "porte réellement sur le nom" (Goosse, pp. 180-181), qu'il y ait vraiment "indication de quantité nulle" et que l'article "n'échappe pas à la portée de la négation" (Wilmet, pp. 165-166). D'autre part, l'inclusion de *de* à la place de l'article s'explique par l'aptitude de cette préposition à introduire l'effet de sens "quantité nulle" au sein du groupe nominal visé.

Examinons tout d'abord la première condition, celle qui limite l'effacement de l'article aux groupes nominaux en fonction d'objet direct ou de sujet réel. C'est justement sur ce point qu'une première modification s'impose.

Étant donné que les "sujets réels" (les régimes nominaux) des verbes unipersonnels ou construits unipersonnellement s'apparentent par leurs traits syntaxiques aux compléments d'objet direct<sup>2</sup>, on peut poser en principe que la substitution de l'article par *de* dans la phrase négative s'opère là où la séquence verbe + groupe nominal assure la prédication même (c'est-à-dire que la présence du groupe nominal est obligatoire pour obtenir une phrase) et est construite directement (c'est-à-dire sans l'interposition d'une préposition). Mais, que gagne-t-on à reformuler en termes de construction une condition syntaxique formulée en termes de fonction? C'est que, modifiée de la sorte, elle n'écarte pas de l'analyse certains phénomènes par ailleurs incontestablement reliés au fonctionnement de l'alternance sous examen. En effet, après avoir précisé que la règle de l'effacement ne s'applique qu'aux compléments d'objet direct et aux sujets réels, les grammairiens procèdent comme si leur présentation initiale laissait à désirer et rangent parmi les exemples qui échappent à la règle les phrases telles que *Ce ne sont*

<sup>2</sup> Par exemple, ils admettent la pronominalisation, qu'il s'agisse de verbes essentiellement unipersonnels (*Il me faut ces livres* → *Il me les faut*, *Il y a du fromage* → *Il y en a*) ou d'autres classes de verbes admettant la construction unipersonnelle, et c'est à dire les verbes intransitifs (*Il passe des camions dans la rue* → *Il en passe dans la rue*), les verbes pronominaux subjectifs (*Il s'est produit un miracle* → *Il s'en est produit un*) ou à sens passif (*Il s'organisera des quêtes* → *Il s'en organisera*) et les verbes transitifs à la forme passive (*Il a été perdu une montre* → *Il en a été perdu une*).

*pas des amis, Ceci n'est pas une pipe, L'adresse n'est pas de la chance.* En d'autres termes, il soulignent expressément que la règle ne s'applique pas "après être négatif" (Grevisse, p. 269), qu'elle ne s'étend pas à "la négation totale copulative" (Wilmet, p.166). Bien qu'à première vue superflue, étant donné que les groupes nominaux postposés au verbe sont là en fonction d'attributs, l'inclusion de cette classe de phrases dans la description du phénomène de la restitution de l'article est significative en ce qu'elle montre que c'est bien la construction et non pas la fonction du groupe nominal par rapport au verbe qui entre en jeu. Partant, nous proposons la reformulation suivante de la première condition:

**La substitution des articles indéfini et partitif par la préposition *de* dans la phrase négative ne s'opère qu'au sein des groupes nominaux rattachés directement au verbe pour en assurer la fonction prédicative.**

Il n'est pas sans intérêt de se demander pourquoi les compléments indirects échappent à la contrainte si par ailleurs l'alternance préposition/article dépend essentiellement des facteurs sémantiques relatifs à la négation même (sa portée, sa valeur formelle ou bien distinctive). Les phrases telles que *Elle ne se sert pas de mensonges pour arriver à ses fins* ne constituent pas un contre-exemple puisqu'elles résultent de l'application d'une autre règle de la grammaire française, la "règle de cacophonie", qui interdit la combinaison de la préposition *de* avec *du*, *de la* et *des* et amène à l'effacement de ces derniers.<sup>3</sup> D'autre part, les phrases telles que *\*Elle ne serait pas servie de mensonge aussi transparent pour arriver à ses fins* ou *\*Elle ne pense pas à de projets d'avenir* sont inacceptables parce qu'elles transgressent la règle qui demande que la préposition soit suivie immédiatement de son régime. Et comme, dans le cas examiné, la préposition *de* ne saurait être écartée vu que c'est justement par elle que l'idée de quantité nulle est projetée sur le contenu du groupe nominal visé, on en déduit que le fait que l'effacement de l'article ne s'opère qu'au sein des régimes à construction directe est dû à des raisons purement syntaxiques, et n'exige pas d'explication sur le plan sémantique<sup>4</sup>.

Lorsque la condition syntaxique est réalisée, il faut encore que le groupe nominal visé se trouve effectivement dans le champ de la négation et que la phrase véhicule réellement un sens négatif. Ces trois conditions seraient réunies dans les phrases telles que les suivantes (figurant comme exemples type dans Grevisse, p. 268, Le Bidois, p. 89, Goosse, p. 180 et Wilmet, p. 160):

<sup>3</sup> C'est-à-dire que la phrase affirmative correspondante contient un article défini générique, effacé lui-même en raison de la règle de cacophonie: *Elle se sert de mensonges*. Sur cette règle, v. M. Gross (1967).

<sup>4</sup> Même à supposer, comme nous le ferons effectivement par la suite, que les facteurs sémantiques dont dépend l'alternance préposition/article ne sont pas ceux qu'invoquent les grammairiens cités ci-dessus.

(a) effacement de l'article partitif	b) effacement de l'article indéfini
<i>Il n'y a plus de vin</i>	<i>Il ne fait pas de fautes</i>
<i>Pierre ne boit pas de vin</i>	<i>N'avez-vous pas d'amis?</i>
<i>Personne ne boit de vin</i>	<i>Elle n'a plus d'amis</i>
<i>Je ne pense pas que Pierre boive de vin</i>	<i>Ne fais-tu pas de projets d'avenir?</i>
<i>Je n'ai pas demandé de vin</i>	<i>Il n'avait pas d'outils</i>
<i>N'achetez pas d'épinards</i>	<i>Il n'a pas encore formé de résolution</i>
<i>Vous ne m'avez jamais fait de peine</i>	<i>Il n'y a pas d'enfant dans le jardin</i>

Mais, avant d'aborder le problème des conditions sémantiques, il convient de vérifier si la condition syntaxique que nous venons de formuler est vraiment la seule qui soit pertinente. Dans les deux séries d'exemples cités ci-dessus, nous trouvons tout aussi bien des phrases contenant le forclusif *pas* que des phrases contenant d'autres forclusifs, tout aussi bien des groupes nominaux au singulier que des groupes nominaux au pluriel. D'autre part, à l'exception de *projets d'avenir*, tous les groupes nominaux postposés au verbe sont simples. Sur ce point, nous tenons à souligner que leur extension n'amène pas nécessairement à la restitution de l'article: en effet, *Il ne boit pas de vin rouge*, *Je n'ai pas d'argent liquide*, *Il ne fait pas de fautes d'orthographe*, *Il n'a pas d'outils pour réparer ce fauteuil*, *Elle n'a pas d'amis d'enfance*, *Il n'a pas formé de résolution ferme*, *Il n'y a pas d'enfant blond dans le jardin*, etc. sont des phrases parfaitement acceptables. Ces faits nous amènent à la conclusion suivante:

**La nature du forclusif, l'opposition singulier / pluriel au sein du groupe nominal visé, ainsi que la forme, simple ou étendue, de celui-ci ne jouent, en tant que telles, aucun rôle dans l'alternance préposition/article dans les phrases négatives.**

Si nous insistons tout particulièrement sur le point que la portée de la négation ne dépend pas du degré de complexité du groupe nominal visé, c'est qu'une des interprétations fréquentes des phrases typiques de la restitution de l'article tend à suggérer l'inverse. Ainsi les phrases *On n'y voyait presque jamais des barques de pêche*, *Je n'ai pas de l'argent pour le gaspiller*, *Je ne prendrai pas de la peine pour rien* sont-elles vues dans Grevisse (p. 268) et Goosse (p.181) comme des cas de négation "relative", de négation qui "ne porte pas sur le nom" et interprétées comme, respectivement, "On y voyait des barques, mais non des barques de pêche", "J'ai de l'argent, mais non pour le gaspiller", "Je prendrai de la peine, mais non pour rien". Et la même idée est reprise dans Le Bidois (p. 90), où il est observé que l'emploi de l'article est "absolument régulier" lorsque la négation est "d'extension limitée": ainsi dans l'exemple *Il n'avait pas des outils à revendre*, interprété comme "Il avait des outils, mais pas assez pour en revendre", où "toute la portion négative de l'idée porte [...] sur le second élément" (*à revendre*).

En effet, ce genre d'interprétation nous laisse dans le vague, car il nous autorise à conclure non seulement que la forme étendue du groupe nominal favorise la restriction de la portée de la négation (et, partant, à la restitution de l'article)<sup>5</sup>, mais tout aussi bien qu'elle y amène nécessairement. Et vu les exemples cités plus haut, qui font preuve du contraire (*Il n'a pas d'outils pour réparer ce fauteuil*, etc.), il convient d'inclure dans la description syntaxique de l'alternance préposition/article la proposition suivante:

**Bien que la forme étendue du groupe nominal postposé au verbe rende possible la restitution de l'article, elle n'en constitue pas une condition préalable et n'amène pas nécessairement au transfert de l'idée négative sur le seul modificateur, ce transfert faisant l'objet d'un choix libre de la part du locuteur.**

Après avoir établi que le rattachement direct au verbe est vraiment la seule condition syntaxique requise pour l'effacement de l'article au sein du groupe nominal, nous pouvons nous pencher sur les deux conditions relevant du plan sémantique. L'une est, avons-nous vu, formulée en termes de portée (il faut que le groupe nominal se trouve effectivement visé par la négation) et l'autre en termes de valeur distinctive (il faut que la phrase véhicule réellement un sens négatif, que la négation n'y soit pas "apparente"). Leur examen fait apparaître une redondance dans la description des grammairiens: en effet, si la négation porte sur le nom, la phrase véhicule par là même un sens négatif (les marques syntaxiques de la négation n'y ont pas une valeur formelle, elles sont distinctives). Les conditions sémantiques requises pour l'effacement de l'article peuvent, donc, être réduites à une seule, à celle qui demande que le groupe nominal visé n'échappe pas à la portée de la négation. Si, maintenant, on veut décrire le cas contraire, on dira, raisonnant par analogie, que l'article est restitué dans les groupes nominaux non concernés eux-mêmes par la négation au sein d'une phrase exprimant une négation réelle. Mais, à quel domaine rattacher ce cas? Il ne se produit dans aucun des deux types de négation définis par la portée qu'elle peut avoir: tout aussi bien dans la négation de phrase (qui a pour base d'incidence la phrase entière et porte donc sur l'ensemble formé par le sujet et le prédicat) que dans la négation de prédicat (dont la base d'incidence est le prédicat seul et qui consiste donc en l'attribution au sujet d'un prédicat négatif),<sup>6</sup> la négation vise au moins le prédicat en entier et le groupe nominal se trouve nécessairement dans son champ. Et si le type de négation susceptible d'embrasser ce cas ne se trouve ni dans le domaine des oppositions relatives à la valeur distinctive de la négation, ni dans le domaine de celles qui ont trait à sa portée, force est de nous tourner vers les oppositions relevant du plan des modalités. En fait, si la

---

<sup>5</sup> En nous suggérant qu'il faut bien qu'on ait affaire à un groupe nominal étendu pour que la négation puisse viser non pas l'ensemble formé par le noyau simple du groupe et le modificateur, mais l'extension seule, le modificateur, ce "second élément" sur lequel porte "toute la portion négative de l'idée".

<sup>6</sup> Cf. notre discussion des notions de négation de phrase et de négation de prédicat, p. 13.

présentation sémantique du phénomène de l'alternance préposition/article proposée dans les grammaires pose le problème des groupes nominaux qui ne constituent pas la base d'incidence d'une négation par ailleurs bien réelle, c'est qu'on y passe sous silence la question de savoir si la valeur modale de la phrase négative est, dans les cas de restitution de l'article, la même que dans les cas de son effacement. Suggérant, par là même, une réponse positive, cette présentation ne peut se passer de la notion de négation "apparente", par laquelle on constate l'existence des cas où la négation, bien que réelle, ne porte pas sur le nom (celui-ci ne se trouve qu' "apparemment" dans son champ), sans préciser les conditions de leur apparition. Mais l'analyse ne saurait être menée à bien sans que soit précisé le type de négation susceptible de les produire. Écartant la notion de négation apparente, très peu claire en elle-même et nulle quant à sa valeur explicative, nous soutiendrons, pour notre part, que l'alternance article/préposition dépend d'un choix fait par le locuteur au niveau de la valeur modale de la phrase négative, où s'opposent la négation dite descriptive et la négation dite polémique, définies en linguistique d'une manière précise.

Cette distinction repose sur le critère de la nature de l'acte illocutoire accompli lors de la production d'un énoncé réalisé sous forme de phrase négative. La négation descriptive sert à affirmer une proposition négative, et c'est-à-dire que la modalité de phrase reste assertive, comme dans, par exemple, *Je l'ai vu hier, il était tout pâle. Il ne se sent pas bien* (= "C'est le cas qu'il ne se sent pas bien"). En revanche, la négation polémique s'emploie pour nier une proposition affirmative (pour s'opposer à une assertion, pour réfuter l'énoncé affirmatif correspondant, effectivement réalisé ou présupposé), et c'est-à-dire que la modalité de phrase est négative, comme dans, par exemple, *Je l'ai vu hier, il était tout pâle. Il m'a dit qu'il se sentait bien. Il ne se sent pas bien* (= "Ce n'est pas le cas qu'il se sente bien").

Et ce que nous voudrions démontrer dans notre travail, c'est qu'une seule distinction sémantique suffit pour rendre compte de l'alternance préposition/article dans les phrases négatives en français: celle qui oppose la négation descriptive à la négation polémique. Dans ce sens, nous avancerons l'hypothèse suivante:

**L'effacement de l'article se produit dans les cas de négation descriptive et sa restitution a lieu lorsque la négation a, d'une manière ou de l'autre, un caractère polémique.**

Afin de vérifier cette hypothèse, il convient de passer en revue ainsi que de soumettre à l'analyse tous les cas type de restitution de l'article présentés dans les grammaires du français. La liste la plus exhaustive est donnée dans M. Wilmet (1998).

Ayant constaté que la substitution des articles indéfini et partitif par la préposition *de* s'explique, dans les trois cas où elle s'opère (antéposition de l'adjectif caractérisant, indication de quantité positive et indication de quantité nulle) par "une partition (au sens mathématique) du nom, qui entrave le développement des quantifiants extensifs

le, (la), les",<sup>7</sup> M. Wilmet relève les six cas suivants où l'article "échappe à la portée de la négation".<sup>8</sup>

1. Le cas de "l'interrogation rhétorique à tendance positive". Ainsi l'article sera-t-il restitué dans, par exemple, *Pierre n'a-t-il pas bu du vin?*

"L'interrogation rhétorique à tendance positive" à laquelle il est fait là référence se réalise par des phrases interrogatives mises à la forme négative. Les interronégatives sont en effet fréquemment décrites comme s'opposant sémantiquement aux interrogatives à la forme positive en ce qu'elles anticipent sur la réponse: alors que *Est-elle venue?* ne nous suggère rien sur les attentes du locuteur, *N'est-elle pas venue?* laisserait entendre qu'il s'attend à une réponse positive. C'est sans doute sur cette vue des interronégatives (vue qui implique que le sens négatif du contenu propositionnel de la phrase est écarté) que s'appuient les grammairiens qui les rangent seulement parmi les cas de "négation apparente", ceux où la phrase a en fait un "sens affirmatif amenant à la restitution de l'article". Ainsi A. Goosse (pp. 180-181), qui oppose *N'avez-vous pas des amis pour vous défendre?*, exemple de sens positif, à *Elle n'a pas d'amis*, exemple de sens négatif.

Cette interprétation des interronégatives n'est toutefois pas la seule. Selon d'autres linguistes, elles seraient, tout comme les interrogatives à la forme positive, neutres quant à l'information apportée sur les attentes du locuteur, et s'en distingueraient non pas sur le plan des présupposés sémantiques, mais sur le plan de la modalité de phrase: en énonçant une interronégative (*N'est-elle pas venue?*), le locuteur suggère qu'il est conduit à supposer que ce qu'il croyait (à savoir qu'elle est venue) n'est pas vrai, et que c'est cette proposition négative (*Elle n'est pas venue*) qu'il remet en question au moment de l'énonciation.<sup>9</sup> Et c'est sans doute sur cette vue-là des interronégatives (vue qui implique que le sens négatif du contenu propositionnel de la phrase subsiste) que s'appuient les grammairiens qui les font figurer seulement parmi les cas de négation "absolue", ceux où l'article s'efface. Ainsi M. Grevisse (p. 268) ne cite-t-il que *N'avez-vous pas d'amis?*, *Ne faites-vous jamais de projets d'avenir?*

<sup>7</sup> M. Wilmet (1998, p.161). L'auteur veut dire par là que l'introduction de *de* (qui marquerait que la quantité de l'objet désigné est inférieure à sa quantité maximum: que la quantité du "pain mangé", par exemple, est inférieure à la quantité du "pain mangeable") sert à bloquer l'idée portant sur la quantité introduite par les articles sous examen (en gros, ceux-ci marqueraient que la quantité de l'objet désigné est inférieure à la quantité en question de cet objet). Notre seul objectif étant de déterminer les facteurs sémantiques dont dépend l'alternance préposition/article, l'explication sémantique de l'alternance même reste en dehors du domaine de notre intérêt. En effet, quelle que soit la raison pour laquelle la préposition se substitue à l'article en phrase négative, les conditions amenant à la réalisation ou bien à la levée de cette contrainte restent les mêmes puisqu'elles dépendent du caractère de la négation.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, pp-165-167.

<sup>9</sup> La première interprétation des interronégatives est caractéristique d'un grand nombre de manuels de grammaire française. On trouve la deuxième dans, par exemple, J. Lyons (1977, p. 765).

En réalité, l'acceptabilité même tout aussi bien des interronégatives où l'article figure que de celles où il est effacé prouve bien qu'on n'est pas obligé d'opter pour une de leurs deux interprétations possibles: elles sont évidemment susceptibles des deux emplois, dont le choix dépend tout simplement des intentions de communication du locuteur. Et ce fait est mis en évidence par d'autres grammairiens. Ainsi G. et R. Le Bidois constatent-ils que "[...] l'article s'emploie aussi dans ces phrases qui ne sont qu'apparemment négatives, où la négation n'est qu'une figure de style. Quand je dis: 'Vous croyez que Louis est à plaindre? n'a-t-il pas *de la santé, de la fortune, des amis*?', il est clair que cette interrogation négative est de pure forme; je sais que Pierre a tout cela; si je me donne l'air d'en douter, c'est pour faire discrètement appel au témoignage de mon interlocuteur; en réalité, j'affirme; et c'est pourquoi l'article entre de plein droit dans la phrase. Prenons maintenant le tour sans article: 'Pierre n'a-t-il pas *de santé, de fortune, d'amis*?'. Le sens est tout différent; ici, l'absence d'article suffit à manifester que l'interrogation a toute sa valeur négative, que réellement on ne sait pas s'il possède ou non ces biens." (p. 90)

En admettant l'existence de deux classes sémantiques d'interronégatives en français, nous allons, pour notre part, les décrire comme il suit:

Lorsque le sens négatif du contenu propositionnel d'une interronégative est écarté en fonction des intentions de communication du locuteur, la négation y est incidente à l'interrogation: on nie qu'il faille se demander si, pour reprendre notre exemple, "elle est venue", d'où l'effet de sens "Qu'elle soit venue n'est-il pas vrai?". En revanche, si le locuteur a choisi de sauvegarder le sens négatif, c'est l'interrogation qui porte sur la négation: on se demande s'il est vrai qu'elle ne soit pas venue, d'où l'effet de sens "Qu'elle ne soit pas venue est-il vrai?".

Et comme il est évident de quelle façon l'alternance préposition/article dépend du choix de l'une ou de l'autre classe, il nous reste à montrer que le choix de la première (sens positif amenant à la restitution de l'article) implique en même temps nécessairement l'emploi d'une négation polémique.

En effet, dans ce cas-là l'interprétation modale de l'interronégative, c.à d. NEG [INTERR (P)] ("Ce n'est pas le cas qu'on puisse se demander si P est vrai") est en accord avec celle de la négation polémique, qui correspond à la négation d'une proposition affirmative: NEG [P] ("Ce n'est pas le cas que P"). En revanche, elle n'est pas compatible avec celle de la négation descriptive, qui correspond à l'assertion d'une proposition négative ASS [non-P] ("C'est le cas que P est faux").<sup>10</sup>

D'autre part, nous ferons observer que l'analyse présentée ci-dessus nous permet de formuler deux conclusions de portée plus générale et dont l'intérêt nous semble évident. Sur le plan sémantique, elle nous permet d'affirmer que c'est justement le

<sup>10</sup> Alors que l'analyse modale de l'autre classe d'interronégatives, représentée par INTERR [ASS (non-P)] ("On se demande si c'est le cas que P soit faux"), s'accorde avec celle de la négation descriptive.



choix de l'emploi d'une négation polémique qui rend possible le "sens positif" de l'interrogative: que c'est la projection du caractère polémique de la négation sur l'interrogation même qui produit des questions purement "rhétoriques". Et il en découle, sur le plan grammatical, que le procédé syntaxique qui sert à poser des questions qui ne le sont pas vraiment est l'application de la forme négative à une phrase interrogative: il n'y a pas, en français, de questions "rhétoriques" exprimées par une phrase interrogative à la forme positive sans que des moyens autres que syntaxiques, lexicaux ou prosodiques, soient mis en oeuvre.

2. Le cas de la négation exceptive (= ne ... que), qui "sauvegarde l'extensité > 0 de l'objet" (= plus que quantité nulle). Ainsi l'article réapparaîtra-t-il dans, par exemple, *Je n'avais du goût qu'à cause de toi, Autrefois, on ne lançait des confettis que les soirs de carnaval.*

Comme il s'agit là de phrases contenant le tour *ne ... que*, dont on peut en principe affirmer qu'il n'exprime que l'idée de restriction, on est tenté de penser que ce n'est qu'abusivement qu'on parle là de négation (même nommée, en l'occasion, "exceptive"), et qu'il n'y a donc aucune raison pour que l'article soit effacé. Et c'est effectivement l'attitude adoptée par les grammairiens qui rangent régulièrement ces phrases soit parmi les cas de "sens affirmatif de la phrase" (ainsi A. Goosse, p. 181, qui interprète son seul exemple, *Il n'a que du vin*, comme "Il a seulement du vin" et l'oppose à *Il ne boit pas de vin*), soit parmi ceux de "négation apparente" (ainsi dans G. et R. Le Bidois, où les exemples tels que *Mais je ne veut bâtir des temples que pour vous* sont commentés comme il suit: "Dans ces tours, *ne...que* équivaut à *seulement*, lequel, étant positif, n'a rien qui fasse ici obstacle à l'emploi de l'article" (p. 90).

Toutefois, aux yeux d'autres grammairiens le cas ne se présente pas d'une manière aussi simple. Ainsi M. Grevisse (p. 269) s'oppose-t-il à cette vue en soutenant, en revanche, que l'effacement de l'article est de règle dans ce genre de phrases. Il interprète son exemple de base, *Je n'ai de volonté que la tienne*, comme "Je n'ai pas de volonté excepté la tienne", tout en concédant qu'il peut y avoir là "des distinctions subtiles", "des nuances de sens": *Il n'a d'argent que pour ses plaisirs* représente une "négation absolue" ("Il n'a pas d'argent excepté pour ses plaisirs"), alors que *Il n'a de l'argent que pour ses plaisirs* exprimerait une "négation relative" ("Il a de l'argent, mais seulement pour ses plaisirs"). Reprenant ces deux exemples, M. Wilmet, admet, lui aussi, l'existence de ces "nuances de sens", de ce "contraste" qui est, observe-t-il, "passé sous silence" dans certaines grammaires du français. Mais, à l'inverse de M. Grevisse, il considère que la présence de l'article est de règle dans les phrases contenant *ne ...que*, alors que l'emploi de la simple préposition n'y serait qu'une "exception nous permettant d'employer le tour en question comme un simple restrictif" (p. 191).

Nous nous rangeons, quant à nous, à l'avis des grammairiens qui considèrent que les phrases de ce type ont un sens nettement positif. Mais, nous ne nous voyons pas pour autant obligé de nous prononcer sur le statut de la présence éventuelle de l'article: si ces phrases n'expriment aucune sorte de négation, la question de savoir si

l'effacement de l'article *y* est de règle ou constitue une exception n'est pas pertinente pour le problème que nous traitons. Et comme cette vue n'est soutenable qu'à condition de rendre compte du "contraste" illustré par *Il n'a de l'argent que pour ses plaisirs* et *Il n'a d'argent que pour ses plaisirs*, c'est ce point que nous tâcherons d'éclaircir à présent.

Les deux phrases ci-dessus sont, avons-nous vu, décrites comme s'opposant en ce qu'elles expriment, respectivement, une prédication positive et une prédication négative, avec, dans les deux cas, restriction des éléments complémentaires de l'objet ("Il a de l'argent, mais seulement pour ses plaisirs" et "Il n'a pas d'argent, excepté pour ses plaisirs"). Cette interprétation, selon laquelle il y a dans le deuxième cas effectivement négation, va à l'encontre de notre thèse. Mais elle ne l'invalide pas vraiment, tout simplement parce que le fait que le sens de *Il n'a d'argent que pour ses plaisirs* puisse être paraphrasé par "Il n'a pas d'argent, excepté pour ses plaisirs" ne prouve pas conclusivement qu'il n'y ait pas d'autre interprétation possible. Et c'est ce que nous allons essayer de montrer en remettant l'alternance article/ préposition dans ce genre de phrases sur le compte d'une autre opposition sémantique: sur le compte de l'opposition entre la valeur d'adverbe et la valeur de quantifieur du tour *ne ... que*. Il est, en effet, possible d'avancer que celui-ci a deux emplois. D'un côté, il fonctionne tout simplement comme un adverbe de restriction, dont le sens équivaut à peu près au sens de "seulement". Pris de la sorte ("Il a de l'argent seulement pour ses plaisirs"), il exclut l'effacement de l'article (tout comme \**Il a d'argent seulement pour ses plaisirs* est exclu en surface). De l'autre côté, il peut être employé comme un quantifieur proprement dit, et exprime, alors, l'idée d'une quantité limitée ("Il a une quantité limitée d'argent, juste pour ses plaisirs"), ce qui exclut la présence de l'article (tout comme \**Il a une quantité limitée de l'argent, juste pour ses plaisirs* est exclu en surface). Et c'est du choix d'un de ces deux emplois-là que dépend l'alternance article/ préposition au sein du groupe nominal visé par *ne ... que*.

L'analyse proposée ci-dessus vise à montrer que l'interprétation du contraste sémantique sous examen en termes de l'opposition valeur positive/valeur négative de la phrase peut être écartée, sans suggérer que la nôtre soit la seule acceptable. On peut certainement en concevoir d'autres encore. Quoi qu'il en soit, nos arguments nous autorisent à soutenir qu'il n'y a pas de négation au sens propre dans les phrases contenant le tour *ne ... que*. Par conséquent, et c'est là le point qui nous importe, jusqu'à preuve du contraire nous ne sommes pas tenu de démontrer qu'elle est nécessairement de caractère polémique dans celles d'entre ces phrases où l'article figure.<sup>11</sup>

<sup>11</sup> De plus, nous ferons observer que le trait "polémique" peut être tenu pour pertinent même si l'on attribue, comme nous le faisons, un sens nettement positif à toutes les phrases contenant le tour *ne ... que*. En effet, on peut avancer qu'il est difficile de concevoir un énoncé tel que *Il n'a de l'argent que pour ses plaisirs* autrement que comme une réaction d'opposition à un énoncé précédent, dont l'élément auquel on s'oppose est repris verbatim dans la réplique: par exemple, à

3. Le cas de la négation totale copulative, qui "conteste l'identité du sujet et de l'attribut". Ainsi l'article figurera-t-il dans, par exemple, *Ce n'est pas du vin, Ceci n'est pas une pipe, L'adresse n'est pas de la chance.*

Il s'agit là de phrases négatives à prédicat nominal. Rappelons que c'est à propos d'elles que nous avons conclu que l'effacement de l'article est à mettre en rapport avec la construction et non pas avec la fonction du groupe nominal postposé au verbe prédicatif. A l'appui, nous avons fait observer que même les grammairiens qui formulent cette condition syntaxique en termes de fonction tiennent, paradoxalement, à souligner que la contrainte est levée "après être négatif" (selon l'expression de M. Grevisse, p.269, qui illustre le cas par *Ce ne sont pas des amis, Ce n'est pas du vin, ni de l'eau, Ce n'est pas seulement de l'argent qu'il faut savoir donner*). Et nous ajouterons, à présent, que même ceux qui ne définissent guère de conditions préalables au niveau syntaxique insistent tout particulièrement sur le fait que lorsque "le nom pris partitivement a fonction d'attribut, il se fait précéder de l'article partitif, même si la proposition est négative: *Ce jour n'était pas du jour, c'était de la leur, Son mensonge à lui, ce n'est pas du mensonge, c'est une espèce de mirage.*" (G. et R. Le Bidois, p. 91).

Les phrases négatives de ce type ne sauraient donc en aucun cas être exclues de l'analyse de l'alternance préposition/article. De plus, nous considérons que ce qui constitue leur particularité, et c'est-à-dire la présence obligatoire de l'article (*\*Ce ne sont pas d'amis, \*L'adresse n'est pas de chance, etc.*) appuie très fortement notre hypothèse de départ, en ce sens qu'elle n'est que le corollaire d'une contrainte sémantique qui les détermine. En fait, on se trouve là en présence de phrases où la condition syntaxique est régulièrement réalisée (l'attribut est rattaché au verbe sans l'interposition d'une préposition), mais où il ne peut y avoir effacement de l'article pour la simple raison qu'elles ne sont pas susceptibles d'exprimer une négation descriptive. En effet, une phrase négative où le nom en fonction d'attribut serait précédé d'un article indéfini ou partitif et qui puisse être énoncée autrement que dans le sens polémique nous semble inconcevable. Cette intuition est corroborée par l'analyse de M. Wilmet, qui présente tout d'abord ces phrases comme des phrases qui "contestent l'identité du sujet et de l'attribut", et introduit ensuite expressément la "protestation" à titre de notion explicative dans son interprétation de l'exemple type *L'adresse n'est pas de la chance*: "Je proteste contre l'assimilation de l'adresse à la chance" (p. 166).

En d'autres termes, à la différence de tous les autres cas examinés, où la préposition et l'article peuvent alterner parce que le type de négation n'est pas imposé d'avance, dans ce cas-ci le type de négation ne dépend pas du choix libre du

---

*Oh, il en a de l'argent, celui-là!*, on peut s'opposer par *Oui, mais il n'a de l'argent que pour ses plaisirs* (alors qu'il est inconcevable, ou du moins très peu probable, qu'on s'y oppose par *Oui, mais il n'a d'argent que pour ses plaisirs*).

locuteur. La question de savoir pourquoi il en est ainsi dépasse largement le cadre de notre analyse. Mais il n'empêche que notre hypothèse sur le rapport de dépendance qui lie la restitution de l'article à la négation polémique se trouve à nouveau confirmée.

4. Le cas de la négation partielle, qui "vise en lieu et place du nom quantifié un segment connexe", soit le verbe, soit l'adjectif caractérisant, soit l'article lui-même. Ainsi l'article figurera-t-il dans, par exemple, *-Avez vous des angoisses? – Je n'ai pas des angoisses, je suis dans une angoisse perpétuelle* (= "*avoir des angoisses est faible, il faudrait être angoissé*"), où la négation vise le verbe, *Pierre ne mange pas du pain rassis* (= "*il mange du pain frais*"), *Les soeurs de Bloch... ne produisaient pas une impression excellente* (= "*elle produisaient une impression pas excellente*"), où la négation vise l'adjectif caractérisant, et *Une grue est une femme qui a des amants. Toi, tu n'as pas des amants* (= "*n'ayant qu'un amant, tu n'es pas une grue*"), où la négation vise l'article lui-même.

Il s'agit là de phrases que les autres grammairiens décrivent d'une manière beaucoup plus simple, comme représentatives du cas où le nom visé reste en dehors du champ de la négation. Aux yeux de M. Grevisse, elles sont typiques de la "négation relative", où "la phrase, malgré le tour négatif, implique, quant au nom, une idée affirmative". Et l'exemple cité, *Je n'ai pas de l'argent pour le gaspiller* (opposé à *Je n'ai pas d'argent*), est interprété comme "J'ai de l'argent, mais non pour le gaspiller" (p. 268). Le même exemple et la même interprétation sont repris par A. Goosse (p. 181). Quant à G. et R. Le Bidois, ils emploient à ce propos le terme "négation d'extension limitée": ayant tout d'abord cité en exemple *Il n'avait pas des outils à revendre, Je ne prendrai point de la peine pour rien*, ils ajoutent, par la suite, que "si le nom est déterminé (mais disons plutôt qualifié) par un adjectif, il peut, dans ce cas encore, s'accompagner de l'article; mais c'est à la condition que la négation porte sur l'adjectif, et non pas sur le substantif. C'est ainsi que Racine a écrit: *Madame, je n'ai point des sentiments si bas*" (p. 91).

Sous l'angle de notre analyse, à la différence des trois cas examinés jusqu'ici (les interrogatives à la forme négative, les phrases contenant le tour *ne ... que*, les négatives à prédicat nominal), les phrases ci-dessus ne forment pas une classe syntaxique particulière.<sup>12</sup> Elles ne constituent une classe à part qu'au niveau sémantique, où elles sont définies par un trait relatif à la portée de la négation: aucune n'est représentative de la négation dite totale. Et il nous est suggéré qu'elles illustrent, toutes, des cas de ce qu'on nomme ordinairement la négation partielle.

L'opposition entre la négation totale (ou "phrastique") et la négation partielle (ou "de constituant") est fondée sur la distinction des deux bases d'incidence que la

<sup>12</sup> Nous voulons dire par là que leur forme syntaxique (groupe verbal contenant un complément d'objet direct) est la forme syntaxique type qui amène ordinairement à la substitution des articles indéfini et partitif par la simple préposition *de*.

négation peut avoir: la phrase entière et un constituant de la phrase, respectivement.<sup>13</sup> Le terme même de négation partielle peut prêter là à confusion, vu qu'il ne recouvre pas (comme le suggère l'appellation alternative "négation de constituant") tous les cas où la négation n'est pas totale, mais seulement ceux où elle concerne le seul prédicat.<sup>14</sup> C'est pourquoi nous substituerons aux termes de négation totale et de négation partielle ceux de négation de phrase et de négation de prédicat. Et bien que la nuance qui sépare ces deux sortes de négation paraisse difficile à saisir, le linguiste est à même de la préciser: la négation de la proposition globale exprime le contradictoire de ce qui est asserté par la proposition affirmative correspondante (dans ce cas, *Il n'est pas heureux* sera entendu comme "C'est le cas qu'il n'est pas heureux"), alors que la négation du seul prédicat en exprime le contraire (dans ce cas, le même énoncé sera entendu comme "Il est malheureux"). Mais, nonobstant son intérêt pour l'étude des effets de sens produits par l'insertion de la marque de la négation dans une phrase affirmative, cette distinction n'est guère pertinente pour l'analyse du type de phrases sous examen. En effet, dans ces phrases la négation ne porte certainement pas sur l'ensemble formé par le sujet et le prédicat (ce n'est pas une négation de phrase), mais elle ne consiste pas non plus en l'attribution d'un prédicat négatif au sujet (ce n'est pas une négation de prédicat). Elle n'y touche qu'un "segment connexe" du nom, c. à d. de la tête du groupe nominal rattaché au verbe: soit un élément complémentaire de la tête même (son

<sup>13</sup> Dans un travail antérieur, nous avons fait observer que l'emploi des termes de négation totale et de négation partielle dans les manuels de grammaire du français différait de l'emploi qu'en font les linguistes: ils y servent à opposer, respectivement, la négation du prédicat (caractérisée par la présence du forclusif *pas*) et celle des autres constituants de la phrase (caractérisée par la présence des autres forclusifs: *personne, rien, jamais...*), et nous avons mis en doute le bien-fondé de cette distinction en démontrant que la négation ne changeait pas automatiquement de lieu d'incidence dans les phrases contenant un forclusif autre que *pas* (cf. S. Grahek, 1999, pp. 224-225).

<sup>14</sup> Cette vue, largement adoptée, est illustrée dans O. Ducrot et J.-M. Schaeffer (1999) de la manière suivante: "Exemples de négation de constituant. Soit l'énoncé *Je n'ai pas lu certains ouvrages de X*. Ce serait un contresens de le décrire comme niant la proposition globale *J'ai lu certains ouvrages de X*. C'est le cas encore lorsque l'introduction de la négation *ne ... pas* produit une signification contraire, et non pas simplement contradictoire, à celle de la phrase positive (l'énoncé *Il n'aime pas les flics* ne peut pas se comprendre comme une simple négation de la proposition *Il aime les flics*). Il semble bien qu'alors la négation s'accroche au prédicat – et le transforme en son extrême opposé. Exemples de négation de phrase. Il est habituel de comprendre *Je n'ai pas lu tous les livres de X* comme signifiant qu'on en a lu certains, et certains seulement. Interprétation incompatible avec une description qui attacherait la négation au prédicat *avoir lu*: on est donc amené à dire que la négation porte sur l'ensemble de la proposition *J'ai lu tous les livres de X*. Il en va de même pour *Il n'aime pas les femmes*: cet énoncé n'attribue pas forcément à l'individu en question une horreur particulière pour les femmes – on se contente de nier qu'il les aime, interprétation dont on peut rendre compte en disant que la négation porte ici sur une proposition complète." (pp. 701-702)

déterminant ou bien son modifieur, mais non le groupe nominal en entier), soit le verbe de la phrase (mais non le groupe verbal en entier). La négation peut, donc, viser des éléments hiérarchiquement inférieurs aux constituants immédiats de la phrase. C'est pourquoi nous proposons l'introduction d'une nouvelle distinction dans l'analyse: en plus d'opposer la négation de phrase (base d'incidence: une phrase complète) et la négation de prédicat (base d'incidence: un constituant immédiat de la phrase, le groupe verbal), il convient d'opposer à cette dernière la négation de constituant de syntagme (base d'incidence: un constituant ultime de la phrase). Nous dirons alors que les phrases sous examen représentent, toutes, des cas de négation de constituant de syntagme. Et nous montrerons, en plus, que cette sorte-là de négation, relevée d'après le critère de la portée, est en même temps nécessairement une négation polémique du point de vue de la valeur modale de la phrase. C'est que là, le locuteur ne cherche à nier ni le contenu d'une proposition globale (son énoncé n'est pas une assertion portant sur la négation du lien sujet-prédicat), ni celui du prédicat en entier (son énoncé n'est pas une assertion portant sur l'attribution au sujet d'un prédicat négatif), mais seulement un élément au sein d'un constituant immédiat de la phrase. Et comme il ne dispose pas de moyens syntaxiques lui permettant d'exprimer la négation à ce niveau-là<sup>15</sup>, comment pourrait-il procéder si ce n'est en s'opposant à une assertion antérieure en entier (réellement effectuée ou sous-entendue). C'est-à-dire qu'il énoncera une négation polémique, tout en désignant cependant, par l'emploi d'un accent d'emphase, l'élément particulier qui lui fait rejeter l'assertion antérieure. La spécificité de ces énoncés consiste donc en ce qu'ils expriment l'opposition à l'énonciation d'une assertion complète en raison de l'énonciation d'un de ses segments particuliers: partant, ils sont inconcevables sans la réalisation d'un accent d'emphase.

La restitution de l'article s'explique donc ici aussi par le caractère polémique de la négation.

5. Le cas de la négation extensionnelle lorsqu'elle "sélectionne l'extension étroite du nom". Ainsi l'article sera-t-il restitué dans, par exemple, *Tu ne mange pas du gâteau?* (= "*tu laisses le gâteau qui est à table?*").

Par négation extensionnelle M. Wilmet n'entend pas un type particulier de négation. Ce terme lui sert tout simplement à désigner les phrases négatives contenant un groupe nominal objet au sein duquel l'article vise non pas l'intension du nom (la somme des sèmes constituant son signifié), mais son extension (l'ensemble des objets du monde auxquels il est applicable). En d'autres termes, un groupe nominal au sein duquel l'article fonctionne comme un quantifieur servant à préciser si l'on se réfère à la

<sup>15</sup> La marque syntaxique *ne ... pas* recouvre toujours au moins le prédicat complet, les forclusifs autres que *pas* atteignent toujours des syntagmes entiers (et non pas des constituants de syntagme). Quant aux moyens de négation lexicale, ils ne sont pas susceptibles de recouvrir tout les cas qui peuvent se présenter.

totalité ou bien seulement à une partie de ces objets. Et l'article partitif, qui "exprime au départ une extensité  $q$  non nulle prélevée sur un ensemble supérieur  $Q$  (p. ex. *vin*)", peut être employé pour présenter le nom soit dans son "extension large" (p. ex. *boire du vin* = boire une partie de la totalité du vin), soit dans son "extension étroite" (p. ex. *boire du vin mis à table* = boire une partie de la totalité du vin accessible).<sup>16</sup> C'est dans ce dernier cas qu'il y a restitution de l'article.<sup>17</sup>

Dans les autres grammaires examinées, le cas en question n'est mentionné que par G. et R. Le Bidois, qui le présentent de la manière suivante: "Si le nom est déterminé par un démonstratif ou par une proposition déterminative, la détermination doit paraître aussi sous la forme de l'article: *Ne buvez jamais de l'eau de cette citerne.*" (p. 91).

Il ne nous semble pas possible d'établir un lien quelconque entre les phrases ci-dessus et la négation polémique. C'est qu'elles ne sont pas à rattacher aux cas que nous étudions dans ce travail. Autrement dit, nous allons mettre en doute leur pertinence pour notre analyse. Nous avancerons que les groupes nominaux objet qui y figurent constituent des syntagmes définis. Et si cette assumption s'avère exacte, nous aurons par là même démontré que ces phrases ne représentent pas un cas spécial de "restitution" de l'article, vu que la règle de l'effacement ne concerne en fait que les groupes nominaux à valeur de syntagme indéfini.

On nomme "syntagmes définis" les groupes nominaux qui se présentent sous une des trois formes suivantes: (a) nom propre, (b) pronom démonstratif ou possessif et (c) nominal (nom, nom+adjectif, nom+ complément, nom+relative) précédé soit d'un article défini, soit d'un déterminant démonstratif ou possessif. La notion de syntagme défini n'est que le corollaire linguistique de celle de description définie, établie et utilisée en logique pour désigner les expressions dites référentielles: celles qui permettent de dénoter l'objet dont on désire affirmer ou nier quelque chose et dont le sens peut donc être compris comme une description de leur référent, qui permet de l'identifier".<sup>18</sup> Autrement dit, le terme de syntagme défini a été introduit en linguistique pour désigner les formes linguistiques susceptibles d'exprimer les descriptions définies. Sitôt identifiées, ces formes ont été soumises à un examen détaillé. Et l'examen ayant montré que l'étude de leur fonctionnement avait un intérêt plus large que celui de fournir un support linguistique au problème logique des descriptions définies, on leur a vite opposé les syntagmes indéfinis, groupes qui apparaissent sous la

<sup>16</sup> Cf. M. Wilmet (1998, p.158).

<sup>17</sup> Comme l'auteur emploie les termes de négation extensionnelle et de négation intensionnelle sans les définir, nous déduisons cette présentation de son analyse de la classe du nom (où les notions d'extension et d'intension sont définies p.53), ainsi que de son analyse de la classe des articles (v. pp.118-167).

<sup>18</sup> Sur le problème logique des descriptions définies, v. O. Ducrot et J.-M. Schaeffer (1995, pp. 360-372).

forme d'un nominal précédé d'un article indéfini ou d'un autre déterminant à valeur d'indéfini.<sup>19</sup>

À nos yeux, dans le cas sous examen la présence de l'article au sein du groupe nominal objet n'est que le résultat du choix fait par le locuteur d'employer une description définie. Et ce sens-là du groupe nominal, c'est l'article qui l'assure: il ne saurait donc être effacé quelles que soient, par ailleurs, la portée de la négation et la valeur modale de la phrase. Il nous reste, bien sûr, à démontrer que c'est effectivement le cas: que l'article figurant dans les phrases telles que *Tu ne manges pas du gâteau?* a en fait la valeur d'un déictique (*du gâteau* = "de ce gâteau-ci"). Et nous avancerons deux arguments en faveur de cette vue.

Le premier se base sur la constatation que les groupes nominaux en question ne se présentent qu'avec la série de formes *du, de la, des* de l'article, et jamais avec la série de formes *un, une, des*. Les descriptions faites de cas dans les grammaires posent qu'il s'agit là des formes de l'article partitif, et sous-entendent qu'il est le seul susceptible d'apparaître dans ce type de phrases, aucune explication n'étant donnée de l'exclusion de l'indéfini. Mais cette idée-là, on peut la mettre en doute et poser qu'on se trouve en présence des formes contractées de l'article défini, employé dans sa valeur démonstrative. De plus, nous ferons observer que même si cela s'avérait faux, rien n'empêcherait de soutenir que le contenu du groupe nominal pris en entier correspond à celui d'une description définie: en effet, les linguistes étendent généralement la définition formelle (= par les formes linguistiques sous lesquelles elles apparaissent) des descriptions définies "en exigeant seulement qu'il y ait une paraphrase au moyen d'une expression d'une telle structure".<sup>20</sup> Et l'interprétation proposée par M. Wilmet du sens de la phrase *Tu ne manges pas du gâteau?* se présente justement sous la forme d'une paraphrase de ce genre: "Tu laisses le gâteau qui est à table?". Mais bien qu'il aille dans le sens de notre hypothèse, cet argument ne la confirme évidemment pas d'une manière conclusive.

<sup>19</sup> En effet, l'opposition syntagme défini / syntagme indéfini est pertinente dans un grand nombre de cas. Par exemple, la présence de l'un à l'exclusion de l'autre est obligatoire dans les différents types facultatifs de la phrase française. Ainsi la présence d'un syntagme défini dans la phrase de base (*L'accident est arrivé hier soir*) bloque-t-elle la transformation unipersonnelle (*\*Il est arrivé l'accident hier soir*), qui ne peut s'opérer que si le sujet est exprimé par un syntagme indéfini (*Un accident est arrivé hier soir* → *Il est arrivé un accident hier soir*). Pour les transformations passive et emphatique, c'est l'inverse qui vaut: *La clef a été trouvée* et *La clef, on l'a trouvée* sont des phrases bien formées, alors que *\*Une clef a été trouvée* et *\*Une clef, on l'a trouvée* ne le sont pas. Et cela explique pourquoi la transformation passive d'une phrase contenant un syntagme indéfini en fonction d'objet (*On a trouvé une clef*) s'accompagne obligatoirement d'une transformation unipersonnelle (*\*Une clef a été trouvée* n'est acceptable que sous la forme *Il a été trouvé une clef*).

<sup>20</sup> O. Ducrot et J.-M. Schaeffer (1995, p.365).



En revanche, notre deuxième argument peut être tenu pour conclusif vu qu'il vise à démontrer la présence d'un article défini dans les groupes nominaux observés. Il se base sur la confrontation des deux exemples proposés par les grammairiens pour illustrer le cas: (a) *Tu ne manges pas du gâteau?* et (b) *Ne buvez pas de l'eau de cette citerne*. Rappelons, tout d'abord, que la particularité du cas est décrite comme consistant en ce que le locuteur choisit de présenter le nom dans son extension étroite. Cela revient à dire qu'il se propose d'employer une description définie, et donc de construire un syntagme défini. D'autre part, la comparaison de (a) et (b) montre qu'une marque formelle du caractère défini du syntagme autre que l'article<sup>21</sup> n'est pas obligatoire dans (a), alors qu'elle l'est dans (b): en effet, même dans les contextes où *Ne buvez pas de l'eau* constitue une phrase acceptable<sup>22</sup>, elle ne présente plus le nom dans son extension étroite. En d'autres termes, les deux phrases diffèrent en ce que l'ellipse de cette marque formelle n'y produit pas le même effet sémantique: elle amène automatiquement à l'acception large du nom dans (b), mais non dans (a).<sup>23</sup> Pourquoi en est-il ainsi? Nous n'y trouvons pas d'autre explication que l'opposition des traits sémantiques "comptable"/ "non-comptable" apparaissant, respectivement, dans les noms *gâteau* et *eau* de nos exemples. Nous savons, par ailleurs, que le choix de l'article indéfini ou bien partitif dépend précisément de ces traits-là: devant un nom comptable, c'est l'emploi de l'indéfini qui s'impose, le partitif étant exclu. Il en découle que le *du* figurant dans *Tu ne manges pas du gâteau?* représente bien la forme contractée de l'article défini, employé dans sa valeur démonstrative. Et comme cet article, à la différence de l'indéfini et du partitif, sert, entre autre, à construire des syntagmes définis, c'est précisément sa présence dans (a) qui rend superflue l'introduction d'une autre marque formelle servant à spécifier qu'on emploie une description définie. A l'inverse, en l'absence de cet élément supplémentaire, l'article figurant devant un nom non-comptable (tel que *eau* dans *Ne buvez pas de l'eau*) sera automatiquement interprété comme un partitif. Autrement dit, si l'on choisit de présenter un nom non-comptable dans son extension étroite (de le faire figurer dans un syntagme défini exprimant une description définie), les formes *du*, *de la*, *des* ne suffisent pas à assurer l'interprétation désirée du contenu du syntagme, puisqu'elles seront entendues comme des formes du partitif. En revanche, dans le cas d'un nom comptable, elles assurent, à

<sup>21</sup> C'est-à-dire un déterminant démonstratif ou possessif précédant soit le nom visé (*Ne buvez pas de cette eau / de son eau*) soit le nom qui lui sert de complément (*Ne buvez pas de l'eau de cette citerne / de sa citerne*), ou encore une proposition relative déterminative l'accompagnant (*Ne buvez pas de l'eau qu'on vous offrira*).

<sup>22</sup> Et cela en raison du caractère polémique de la négation, comme dans, par exemple, *Ne buvez pas de l'eau, buvez du vin*.

<sup>23</sup> Le nom *gâteau* sera pris dans son extension étroite tout aussi bien dans *Tu ne manges pas du gâteau?* que dans *Tu ne manges pas de ce gâteau / de mon gâteau / du gâteau qui est à table?*. En revanche, l'extension étroite que le nom *eau* a dans *Ne buvez pas de cette eau / de son eau / de l'eau qu'on vous offrira* ne peut en aucun cas être sauvegardée dans *Ne buvez pas de l'eau*.